



Métaux Genius clôture une première tranche d'un placement privé d'un montant total de 700 000 \$

NON DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS OU PAR LE BIAIS D'UN SERVICE DE TRANSMISSION AUX ÉTATS-UNIS.

MONTREAL, QUÉBEC, CANADA – (Le 17 décembre 2024) – Métaux Genius Inc. (TSXV: GENI) (« Métaux Genius » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer la clôture d'un placement privé levant un produit brut total de 700 000 \$ suivant l'émission de 8 750 000 unités de la Société (« unités ») au prix de 0,08 \$ l'unité (le « placement »). La Société a l'intention de clôturer une deuxième tranche du financement d'ici la mi-janvier 2025.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi bon de souscription d'actions ordinaires (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire à un prix d'exercice de 0,12 \$ par action ordinaire pour une période de 24 mois.

Tous les titres émis dans le cadre du placement sont soumis à une période de détention en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, laquelle expirera quatre mois et un jour après leur date d'émission. Le placement demeure assujéti à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX (« TSXV »).

Dans le cadre du Placement privé, la Société prévoit verser des honoraires d'intermédiation au montant total de 41 300 \$ et émettre un total de 516 250 Bons de souscription à certains tiers sans lien de dépendance qui ont aidé la Société en mettant en relation des souscripteurs avec la Société.

La Société prévoit affecter le produit net du placement au développement du portefeuille de la Société au Québec et au Maroc, incluant de potentielles opportunités de croissance, ainsi que pour le fonds de roulement.

Un dirigeant et administrateur de la Société a participé au placement en achetant 125 000 unités. Une telle participation au placement est une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101 sur la protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 »). La Société s'est appuyée sur les exemptions aux exigences d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 contenues aux sections 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque ni la juste valeur marchande des titres émis à des initiés ni la contrepartie de ces titres ne dépasse 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Les titres décrits dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu du *U.S. Securities Act of 1933*, tel qu'amendée de temps à autre (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières ») ou de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État, et par conséquent, ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf dans le respect des exigences d'enregistrement de la Loi américaine sur les valeurs mobilières et des exigences applicables des États ou selon des dispenses applicables. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres dans une telle juridiction.

À propos de Métaux Genius

Métaux Genius est une société canadienne d'exploration minière qui se concentre sur l'acquisition, l'exploration et, si cela est justifié, le développement de propriétés de ressources naturelles intéressantes au Canada et au Maroc.

Pour plus d'informations

Téléphone : 579-476-7000

Pierre-Olivier Goulet
Vice-président du développement de
l'entreprise
Courriel : pogoulet@geniusmetals.com
1-450-821-5270

Guy Goulet
Président et directeur général
Courriel : ggoulet@geniusmetals.com
1-514-294-7000

Énoncés prospectifs et exclusion de responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En règle générale, les informations prospectives peuvent être identifiées à l'aide d'une terminologie prospective telle que « sera », « attendu », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « se produiront ». Les énoncés prospectifs, y compris les énoncés relatifs à l'utilisation prévue du produit net du placement, sont basés sur les estimations de la Société et sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société soient matériellement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations et informations prospectives. La Société ne mettra pas à jour les déclarations ou informations prospectives qui sont incorporées par référence dans le présent document, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.